

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LAC-SAINT-JEAN-EST
MUNICIPALITÉ DE LABRECQUE



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT N° 425-25

Aux personnes et organismes intéressés par des projets de règlements modifiant le règlement de zonage N° 300-07.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

- 1- Que lors d'une séance tenue le 10 novembre 2025, le Conseil de la municipalité de Labrecque a adopté le projet de règlement N° 425-25 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage N° 300-07, visant à :
 - Agrandir les limites de la zone Id3 à même une partie de la zone Fb6;
 - Modifier certaines dispositions concernant les bâtiments accessoires ;
 - Modifier les dispositions concernant les haies ;
- 2- Que ce projet de règlement vise l'ensemble des zones de la municipalité de Labrecque énumérées précédemment.
- 3- Que le projet de règlement N° 425-25 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
- 4- Qu'une assemblée publique de consultation aura lieu le **mardi 27 janvier à 19h00** à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Labrecque. L'objet de cette assemblée est d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur ce projet de règlement. Au cours de cette assemblée, le Conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de leur adoption.
- 5- Le projet de règlement peut être consulté au bureau de la municipalité aux heures habituelles d'ouverture.

Donné à Labrecque,
ce 20 janvier 2026
Robin Ratthé ,
Directeur général, greffier et trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, Robin Ratthé, directeur général, greffier et trésorière, résidant à Saint-Ambroise, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en en affichant une copie à chacun des endroits suivants, savoir : Entrée Hôtel de ville et sur le site internet de la municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 20^e jour de janvier à deux mille vingt-six.

Robin Ratthé
Directeur général, greffier-trésorier